



22
juin

Journée nationale du don d'organes

Histoire du don d'organes

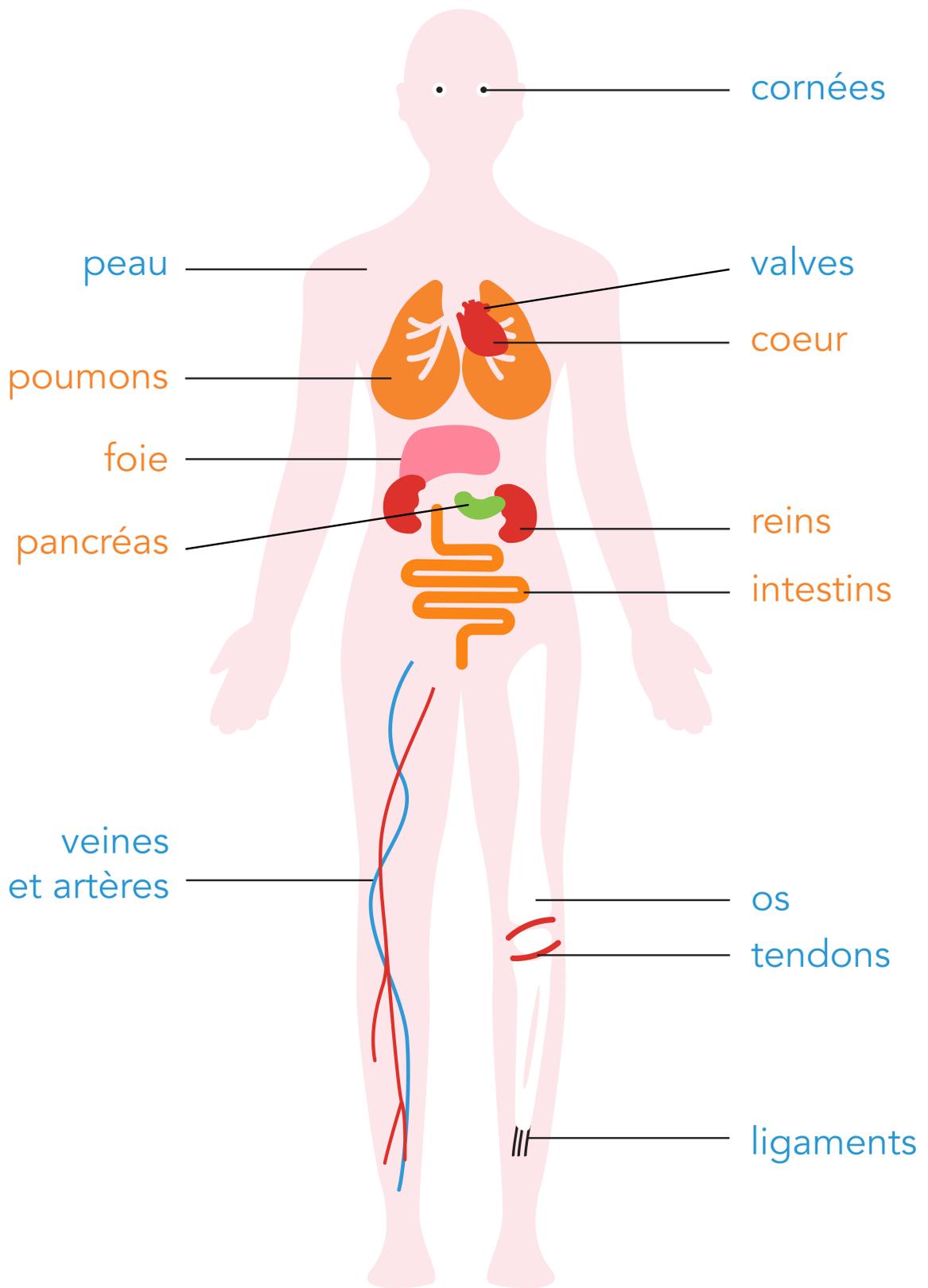
Les premières expérimentations de greffes datent du XIX^{ème}. En 1952, la France se distingue en pratiquant la première greffe rénale à partir de donneur vivant. Malheureusement, 21 jours plus tard, cette tentative est un échec.

A la fin des années 1960, plusieurs équipes réussissent la greffe d'autres organes que le rein et notamment celle du cœur. La technique de greffe a beau avoir accompli de grands progrès, elle se heurte toujours à un obstacle majeur, la question du rejet de l'organe par le receveur. Mais l'utilisation de la cyclosporine à partir de 1982 pour le traitement des personnes greffées marque un tournant dans l'histoire de la greffe. Avec cette nouvelle génération de médicaments anti-rejets, la survie des patients est considérablement améliorée.

La diversification des organes greffés est favorisée par la description, dès 1959, de la mort cérébrale. Il y a deux façons de mourir, soit le cœur s'arrête et entraîne un arrêt de la vascularisation cérébrale, soit le cerveau s'arrête et entraîne un arrêt du cœur rapidement, c'est la mort cérébrale.

La circulation peut être maintenue pendant une durée limitée pour permettre l'oxygénation et la préservation des organes, permettant dans certaines conditions la possibilité d'un prélèvement d'organes et / ou de tissus.

Quels organes et tissus peut-on prélever ?



Tissus / Organes
prélevables et greffables

www.dondorganes.fr

Le don d'organes au CHR

Le CHR Metz-Thionville est un établissement de santé publique autorisé aux prélèvements d'organes et de tissus depuis le 4.08.1998. Tous les organes peuvent y être prélevés. Concernant les tissus : la peau, les cornées, les vaisseaux et les valves cardiaques, peuvent être prélevés.

Prélèvements au CHR en 2024 :

ORGANES :

13 Prélèvements multi organes (**22** reins, **10** foies, **2** pancréas, **2** poumons et **1** cœur)

TISSUS :

220 Cornées,
6 prélèvements de peau,
15 prélèvements de veines,
13 prélèvements d'artères,
6 tissus cardiaques.

Tissus greffés au CHR en 2024 :

103 cornées, 9960 cm² de peau provenant de donneurs, greffés à 3 patients.

Chiffres nationaux 2024 :

6034 greffes d'organes

dont **614** avec donneur vivant (598 reins et 16 lobes de foie).

3757

greffes de rein

1439

greffes de foie



323

greffes pulmonaires



414

greffes de cœur

91

greffes pancréatiques

9

greffes cardio-pulmonaires

1

greffe intestinale



Un taux d'opposition de 36.4%

Au 1^{er} janvier 2025 :

22585 patients sont inscrits sur la liste nationale d'attente pour une greffe.

852 patients sont décédés en liste d'attente en 2024.

Les tissus

Le tissu est une partie du corps humain destiné à assurer une fonction. Les greffes de tissus permettent de restaurer une fonction défaillante. Elles sont possibles grâce aux dons en cas de décès.

- Les os, les tendons, les ligaments, les ménisques assurent la qualité de nos mouvements. Les greffes d'os permettent de traiter des sarcomes osseux, des fractures... Les tendons, ligaments et ménisques permettent de réparer les articulations en cas de rupture.
- Les vaisseaux, les artères et les veines maintiennent notre circulation sanguine. Les greffes permettent de faire des pontages, de traiter des maladies ou des malformations. Les valves cardiaques permettent de remplacer les valves défaillantes.
- La peau nous protège des agressions extérieures. Les greffes d'épiderme permettent de lutter contre la douleur liée à des lésions cutanées et de soigner les grands brûlés.
- Les cornées sont indispensables à la vue. Les prélèvements permettent de greffer des patients ayant eu des traumatismes ou des maladies.

Il existe également des dons de tissus issus de donneurs vivants (résidus opératoires comme les têtes fémorales lors de pose de prothèse de hanche, avec consentement explicite du patient).

En 2024, 7165 prélèvements de tissus post mortem ont été prélevés post mortem en France. 6876 prélèvements de cornées, 581 prélèvements d'artères, 454 prélèvements de veines, 329 tissus cardiaques, 272 prélèvements de peau, 113 prélèvements d'os.

La chaîne du don à la greffe

Malgré la mobilisation intense des équipes médicales, une personne décède.



L'équipe de la coordination s'assure que le défunt n'avait pas fait valoir d'opposition au don. Elle consulte obligatoirement le registre national des refus. Si le défunt n'y est pas inscrit, il appartient aux proches de faire savoir s'il y était opposé de son vivant.



En l'absence d'opposition, des analyses et des examens sont effectués pour évaluer les organes et les tissus, et trouver des donneurs compatibles. L'équipe médicale veille à préserver les organes et tissus de la personne décédée.



Le prélèvement des organes et des tissus est un acte chirurgical. Les organes sont transportés rapidement vers les hôpitaux où auront lieu les greffes. Les tissus sont acheminés vers les banques de tissus.



Une fois l'opération effectuée, le corps est rendu à la famille pour pouvoir procéder aux rites funéraires.

La coordination hospitalière et l'équipe soignante accompagnent les proches endeuillés, tout au long du processus, que la démarche de prélèvement aboutisse ou pas.

La législation

En France, le **don d'organes et de tissus est régi par des lois de bioéthique** dont les trois grands principes sont :

- **Principe du « consentement présumé »** : la loi indique que nous sommes tous donateurs d'organes et de tissus, sauf si nous avons exprimé de notre vivant notre refus de donner (soit en informant ses proches, soit en s'inscrivant sur le registre national des refus).

Il est important d'échanger avec ses proches. Si vous n'êtes pas inscrit sur le registre national des refus, c'est en effet vers eux que les équipes médicales se tourneront au moment du décès pour s'assurer que vous n'aviez pas, de votre vivant, exprimé une opposition au prélèvement écrite ou orale de vos organes et tissus.

- **Gratuité** : le don d'organes est un acte de générosité et de solidarité entièrement gratuit. La loi interdit toute rémunération en contrepartie de ce don.

- **Anonymat** : le nom du donneur ne peut être communiqué au receveur, et réciproquement.

Don de reins entre proches

La greffe rénale à partir d'un donneur vivant est la meilleure option thérapeutique et le projet de don est possible à tout moment. Contrairement à ce que beaucoup de personnes pensent, le projet de greffe rénale n'est pas une solution de dernier recours, elle peut être pratiquée plus tôt qu'on ne le pense. Le projet d'une greffe à partir d'un proche nécessite de l'information mais aussi du temps pour le donneur et le receveur – le temps nécessaire pour bien comprendre et accepter ce projet.

Le don du rein est gratuit et librement consenti.

La greffe à partir d'un donneur vivant améliore largement l'espérance de vie et n'affecte pas l'espérance de vie du donneur.

La communication

Le don d'organes est une priorité nationale. En vue de sensibiliser et d'informer le grand public, une communication spécifique est dédiée à cette cause.

- **22 juin (journée nationale) et 17 octobre (journée internationale)** de réflexion sur le don d'organes et la greffe, et de reconnaissance aux donneurs. Ces journées permettent d'attirer l'attention sur le don d'organes et de donner l'occasion à chacun de dire à ses proches s'ils sont donneurs d'organes après leur mort.

- **Le ruban vert**

Il a été créé et adopté le 22 juin 2019 par les associations comme symbole de mobilisation en faveur du don d'organes et de tissus en France, avec le soutien de l'Agence de la Biomédecine.

- **Villes ambassadrices du don d'organes**

En devenant ambassadrice, la commune installe des panneaux à ses entrées principales et mène diverses actions, incitant les passants à **réfléchir, échanger et exprimer leur décision à leurs proches sur le sujet.**



Si vous êtes intéressés par le projet, vous pouvez les contacter à l'adresse suivante :

villes-ambassadrices@greffesplus.fr

Le projet se développe avec des entreprises, des centres hospitaliers, des facultés, des communautés de communes ambassadrices...

- **Les associations :**

ADOT 57, TransHépat, Greffes plus, France Rein... Organisation de marches, courses, événements en vue de sensibiliser le public au don d'organes.

Opinions

- 79 % des Français sont favorables au don de leurs propres organes après leur mort ;
- 91 % pensent qu'il est important que leurs proches connaissent leur position sur le don d'organes et de tissus, seulement 53% ont transmis leur position ;
- Près d'1 Français sur 2 croit que le prélèvement d'organes et de tissus n'est pas compatible avec les rites funéraires religieux, alors que le don d'organes est reconnu et autorisé par les 3 principales religions monothéistes pratiquées en France, et que le prélèvement n'empêche pas de réaliser les funérailles selon les traditions de chacun.

Je ne sais pas comment aborder le sujet avec mes proches, que faire ?

Le don d'organes et de tissus est un sujet difficile à aborder. Profiter des circonstances qui peuvent amener naturellement au sujet, une actualité, un film, une greffe dans son entourage, un deuil...

Être simple. Des mots simples suffisent pour échanger ensemble sur le sujet. Le souhait de ne pas donner ses organes et tissus est une décision personnelle. Personne n'a tort ou raison.

L'agence de biomédecine (ABM)

L'Agence de la biomédecine est une agence nationale créée par la loi de bioéthique de 2004. Elle exerce ses missions dans les domaines du prélèvement et de la greffe d'organes, de tissus et de cellules, ainsi que dans les domaines de la procréation, de l'embryologie et de la génétique humaines.

Marine Jeantet, directrice générale de l'ABM

« En France, nous avons besoin de renforcer la culture du don. 8 Français sur 10 sont favorables au don de leurs propres organes. Pourtant, en pratique, l'opposition constatée des proches lors de leur décès ne va pas dans le même sens. Pour cela, il faut renforcer la transmission de sa position : on doit tous partager avec ses proches notre position qu'elle soit favorable ou non. C'est simple, il suffit de le dire pour agir ! »

« Parler du don d'organes, ce n'est pas parler de la mort. C'est parler de la vie parce qu'il faut penser qu'on sauve des vies. Dans sa vie, on n'a pas beaucoup de fois l'occasion de sauver entre cinq et sept personnes. (...). On a plus de chance dans la vie d'être receveur un jour d'un organe que d'être donneur. »

Plus d'informations

CHPOT CHR Metz-Thionville
Site de Mercy : **03.87.55.35.77**
Site de Thionville : **03.82.55.82.50**
www.dondorganes.fr
<https://www.france-adot.org/greffesplus.fr>



**«Pour ou contre, l'essentiel,
c'est d'en parler»**